



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le 02 février 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Point de situation en Guadeloupe

Du lundi 25 janvier 2021 au dimanche 31 janvier 2021

Une situation stable, la vigilance reste indispensable.

La situation est stable mais la menace des nouveaux variants plus contagieux se diffuse rapidement dans le monde entier. Il est donc important de renforcer les gestes barrières en se tenant à 2 mètres au lieu de 1 mètre, en respectant l'isolement à l'arrivée sur le territoire et en portant des masques considérés comme plus efficaces car répondant à une norme de filtration élevée, à savoir les masques chirurgicaux ou grand public en tissu fabriqué selon la norme AFNOR SPEC S76-001 de catégorie 1.

Pour la semaine du 25 janvier au 31 janvier 2021 (semaine 4), le nombre de nouveaux cas positifs dépistés sur le territoire est de 73 (source SI-DEP ARS, testés en Guadeloupe et y résidant) versus 85 pour la semaine 3. 112 positifs au total sont comptabilisés par Santé Publique France (SPF) qui intègre dans ses chiffres aussi bien les personnes résidentes ou non en Guadeloupe testées aussi bien dans l'hexagone que dans notre département) contre 117 pour la S3. Ces résidents guadeloupéens du fait de la détection de leur positivité hors du territoire n'ont pu rejoindre la Guadeloupe. En prenant en compte les données consolidées, cela porte à **9226 le nombre de cas cumulés de coronavirus** confirmés par tests PCR et antigéniques pour des résidents guadeloupéens.

En semaine 4, 4153 tests supplémentaires pour des résidents guadeloupéens (faits sur le territoire et hors du territoire) versus 3637 la semaine 3, ont été enregistrés avec un nombre total de 120 676 analyses réalisées depuis le début de l'épidémie. **L'ARS dénombre 492 tests antigéniques réalisés sur le territoire en semaine 4 contre 596 la semaine passée.**

Selon Santé Publique France, depuis le début de l'épidémie, la Guadeloupe a enregistré 62 clusters (hors milieu familial restreint) (dont 56 qui sont clôturés) comptabilisant un total de 723 cas depuis le 11 mai 2020 ; **1 nouveau cluster a été déclaré cette semaine en milieu scolaire. Ainsi 4 clusters sont en cours d'investigation dont celui-ci.**

Une vigilance est toujours demandée aux ambulanciers et autres transporteurs des personnes malades et/ou immunodéprimées. Elles doivent être transportées seules. Le port du masque est obligatoire et les mesures d'hygiène doivent être respectées par tous.

Le nombre de personnes admises à l'hôpital se stabilise ; le nombre de cas graves est toujours lié à des patients fragiles présentant des comorbidités. **Au samedi 30 janvier 2021, il y avait 5 personnes COVID + hospitalisées dans le service de réanimation du CHUG et 1 au CHBT. 9 patients étaient toujours hospitalisés dans les services de médecine au CH de Capesterre Belle-Eau, au CHUG, CHBT, au CMS, Clinique de Choisy, clinique de la Violette ; et 31 autres en SSR.**

Nous déplorons un nouveau décès cette semaine.

Les personnes fragiles, de tout âge, souvent porteuses de maladies chroniques, doivent continuer à se protéger impérativement grâce aux gestes barrières mais aussi en refusant les contacts physiques (embrassades, accolades...). En cas de symptômes, ces personnes sont invitées à contacter leur médecin traitant dès les premiers signaux. N'attendez pas d'avoir des signes graves !

L'ARS suit avec vigilance les indicateurs mis en place depuis la surveillance du dé-confinement. **Il est important de noter que le suivi des indicateurs est perturbé par des échanges de flux de personnes sur tous les territoires. Pour la période des fêtes un suivi à la fois des lieux de résidence et des lieux de prélèvement sera fait afin de pouvoir interpréter au mieux les données.**

– Le taux d'incidence qui mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 sur 100 000 habitants sur une période d'une semaine. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 10/100 000 habitants et un seuil d'alerte à 50/100 000 habitants.

Si on considère l'ensemble des résidents en Guadeloupe entrés dans SI-DEP le taux d'incidence est en dessous du seuil d'alerte et globalement stable, il reste au-dessus du seuil de vigilance, avec un **taux de 29,72 /100 000 habitants en S4 contre 31,04 /100 000 habitants**. Si on considère uniquement les personnes testées sur le territoire, le taux d'incidence est de 19,36 /100 000 semaine 4 contre 22,55 /100 000 semaine 3 (Source SIDEP ARS).

– Le taux de positivité qui mesure le nombre de personnes positives à la Covid-19 / nombre de tests réalisés sur une semaine. Deux seuils sont fixés, un seuil de vigilance à 5 % et un seuil d'alerte à 10 %.

Avec un taux de positivité de l'ensemble des tests, réalisés pour des résidents en Guadeloupe, égal à 2,70 % pour la S4 versus **3,22% la S3**, la Guadeloupe se situe encore en dessous du seuil de vigilance.

- Le facteur de reproduction effectif du virus (R) représente le nombre moyen de personnes qu'une personne infectée peut contaminer. La variation du R dépend du comportement de chacun et chacune d'entre nous. **Il n'a pas pu être calculé étant donné le nombre de personnes se déclarant résidentes en Guadeloupe mais dépistées en dehors du territoire.**

La campagne de dépistage en communes se poursuit. Voici la liste des prochaines communes qui accueilleront la campagne de dépistage itinérante :

➤ **Semaine 5:**

Le 01/02/2021 à Deshaies, Hôtel Fort Royal, parking de 8h00 à 12h00

Le 05/02/2021 à Baie-Mahault, Centre Commercial Destreland de 8h30 à 12h30

➤ **A venir semaine 6 :**

Le 08/02/2021 à Deshaies, Hôtel Fort Royal, parking de 8h00 à 12h00

Le 09/02/2021 à Sainte-Rose, 8h00 à 12h00

Le 11/02/2021 à Pointe-à-Pitre, Place de la victoire, 9h00 à 12h00

Vendredi 12/02/2021 Baie-Mahault, Centre Commercial Destreland, entre les portes 4-5, 8h30 à 12h30

D'autres communes échangent avec la Croix Rouge afin de programmer de nouveaux dépistages.

En cas de suspicion de contamination, avec ou sans symptômes, il est impératif de ne pas se déplacer au cabinet de son médecin. Il faut le joindre préalablement par téléphone, ou en cas d'absence, contacter l'association de garde médicale ADGUPS au 0590 90 13 13.

Le décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, a été modifié dans l'objectif de limiter la risque d'introduction du nouveau variant sur notre territoire. Les mesures sanitaires aériennes entre la France hexagonale et la Guadeloupe sont ainsi renforcées à compter de ce mardi 2 février 2020. L'ensemble des conditions d'entrée et de sortie en Guadeloupe par voie aérienne et maritime est détaillé sur le site de la préfecture www.guadeloupe.gouv.fr.

Point vaccination : 2330 personnes vaccinées à ce jour

Outre les centres de vaccination ouverts dès le 12 janvier aux professionnels de santé, de nouveaux centres permettent depuis le 18 janvier de vacciner la population fragile, il s'agit dans un premier temps des centres suivants :

- Centre Hospitalier de Sainte-Marie à Marie Galante,
- Centre Hospitalier de Capesterre Belle-Eau,
- Centre Hospitalier de la Basse-Terre,
- Institut Pasteur de Guadeloupe à Pointe à Pitre,
- Centre hospitalier Louis Constant Fleming à Saint-Martin
- Commune de Deshaies, centre éphémère

Seront vaccinées :

- les personnes de plus de 75 ans
- les personnes très fragiles adressées par leur médecin atteintes des pathologies suivantes :
 - Cancers et maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
 - Maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
 - Transplantés d'organes solides ;
 - Transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
 - Poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
 - drépanocytaires
 - les personnes en situation d'obésité (IMC supérieur à 30)
- les personnes de plus de 65 ans et celles souffrant d'une maladie chronique de plus de 50 ans volontaires pourront également s'inscrire sur liste complémentaire dans ces centres via le numéro de RIPOSTE (05 90 99 14 74).

Les EHPAD poursuivent la vaccination des résidents volontaires de leur établissement.

L'ouverture de centres communaux et de « centres éphémères de proximité » va se poursuivre les prochains jours, en lien avec les maires et les professionnels libéraux, toujours prioritairement pour les plus de 75 ans avec une inscription possible des plus de 65 ans et malades chroniques.

Des équipes mobiles viendront en appui des centres de vaccination et pourront se déplacer au domicile si besoin en lien avec les CCAS.

Les modalités de prise de RV dans les centres de vaccination pour les personnes prioritaires et résidentes en Guadeloupe et dans les îles du nord sont :

- Une inscription via son médecin traitant ;
- Une inscription en ligne via internet, via les plateformes de e RDV choisies par ces centres de vaccination, sur le site de Santé.fr ;
- Une inscription via un numéro d'appel unique pour notre région (Guadeloupe et îles du Nord) sur la plateforme dédiée au public et aux professionnels « TAP/RIPOSTE COVID 19 » au 05 90 99 14 74 du lundi au dimanche de 8H à 17H.

La plateforme TAP/RIPOSTE COVID-19 toujours à l'écoute au 05 90 99 14 74, a évolué avec une nouvelle cellule, afin de répondre au mieux à la stratégie nationale reposant sur trois piliers « Tester Alerter Protéger (TAP) ». Si vous souhaitez vous faire vacciner, que vous répondez aux critères ou que vous êtes médecins volontaires nous recensons vos demandes.

Ne laissons pas une nouvelle vague de l'épidémie se développer sur notre territoire! Continuons à respecter les gestes barrières, surtout avec nos proches venus nous visiter depuis l'hexagone où le virus circule encore très activement ! La Guadeloupe reste pour ces raisons en situation de vulnérabilité élevée.
Continuons **aussi à nous protéger de la COVID-19 et de la Dengue !**